

Définition

L'OGEC — Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique — est une association Loi de 1901 voulue par l'Enseignement catholique pour être au service de l'établissement d'enseignement en lui donnant une existence juridique et la personnalité morale.

Les missions de l'OGEC

Responsable de la gestion de l'établissement, l'OGEC assure :

- la gestion financière et comptable de l'établissement

L'OGEC délibère sur le budget présenté par le chef d'établissement et en arrête les modalités d'application. Il en suit régulièrement l'exécution, fixe les montants des contributions, des participations des familles, les prix de la restauration, de l'hébergement, etc.

- l'entretien du patrimoine immobilier et mobilier

L'OGEC a la charge de l'entretien des bâtiments scolaires (respect des règles d'hygiène, de la sécurité et de la mise aux normes, acquisitions et aliénations des biens nécessaires...).

- la fonction employeur des personnels non enseignants

L'OGEC est l'employeur légal des tous les personnels qu'il rémunère directement. Il est responsable de l'application de la législation sociale et des conventions collectives.

En pratique, c'est le chef d'établissement qui, après délégation de pouvoirs et en accord avec le Conseil d'Administration, recrute le personnel et en assure le management.

Les membres de l'OGEC

L'OGEC est composé de membres, bénévoles et élus, qui apportent leur expérience de gestionnaire pour veiller au bon fonctionnement juridique et financier de l'établissement dans le respect des orientations de l'enseignement catholique.

COMPOSITION DE L'OGEC DE L'ECOLE SAINT JOSEPH

Président : Monsieur Vincent BLERY